

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 8 novembre 2016

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Sophie
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Procurations :

MORAND Jean-Claude (DT Seytroux) à GARIN Jacqueline (DT La Vernaz)

Délégués excusés :

GURLIAT Romain (Vailly), DEGENEVE Alain (Lullin), CRAYSTON José (Lullin), MORAND Jean-Claude (DT Seytroux), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) et LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz)

Délégués absents :

PHILIPP Martine (Morzine), RASTELLO Lucien (Morzine), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps), FAVRE Annie (Montriond), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2016

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de cette réunion.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 10 octobre :

- du 12 au 14 octobre : Convention AdCF à Strasbourg (*Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT, Yannick TRABICHET*)
- 17 octobre : Leader à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 18 octobre : PSP Brevon à Bellevaux (*Jacqueline GARIN*)
- 19 octobre : Conseil SIAC à Allinges
- 20 octobre : Contrat Ruralité Région (*Christophe MUTILLOD*)
- 20 octobre : Bureau Rivières (*Yannick TRABICHET*)
- 24 octobre : préparation AG Atout Saison (*Jacqueline GARIN*)
- 24 octobre : Chablais Léman Développement (*Christophe MUTILLOD*)
- 25 octobre : COPIL PAEC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 25 octobre : CLD (*Christophe MUTILLOD*)
- 27 octobre : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 27 octobre : CA EHPAD (*Sophie MUFFAT*)
- 28 octobre : Bureau CLD (*Christophe MUTILLOD*)
- 2 novembre : Comité SYANE (*Gilbert PEILLEX*)
- 7 novembre : CLD – Chablais 2040 (*Christophe MUTILLOD*)

3- Intercommunalité

3.1 Vidéo ADCF

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire une vidéo réalisée par l'ADCF qui résume en 5 minutes la nouvelle organisation des collectivités. Il insiste sur le renforcement de la place de la région qui est chargée de réaliser 2 schémas, le SRDEII et le SRADDET, sachant que les SCOT devront être compatibles avec ce dernier.

3.2 Fiscalité : décision sur le passage en fiscalité professionnelle unique

Gérard BERGER souligne que la fiscalité professionnelle unique est difficile à comprendre mais que les élus du conseil municipal de Morzine ont convenu que c'était une bonne chose. Michel RICHARD ajoute qu'ils ont surtout compris que l'équilibre du transfert des nouvelles compétences en 2017 ne pourrait pas être assuré sans passer en FPU. Il précise à ce titre qu'il serait peut-être judicieux d'envisager le transfert d'autres compétences que celles imposées par la loi. Jacqueline GARIN considère sur ce point qu'il serait dans un premier temps préférable, par souci de cohérence, de procéder au transfert intégral de certaines compétences, comme par exemple le transport.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (Georges LAGRANGE et Patrick COTTET-DUMOULIN s'abstiennent), décide de passer sous le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2017.

3.3 SIAC : modification des statuts

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire les grandes lignes du projet de nouveaux statuts du SIAC :

Compétences

- signature et mise en œuvre de politiques contractuelles présentant un intérêt pour l'ensemble de son territoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement territorial,
- schéma de cohérence territoriale et suivi des relations transfrontalières en lien avec les intercommunalités,
- participation à la concertation et à l'élaboration du schéma multimodal de déplacements et de transports, y compris les réflexions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière en lien avec les intercommunalités,

- poursuite, jusqu'à leur terme, de la charge des emprunts du contournement routier de Thonon,
- poursuite jusqu'à leur terme de la participation du SIAC dans le cadre des conventions signées pour le CEVA et pour la réalisation du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit. Le Syndicat participe au désenclavement multimodal du Chablais.
- toutes actions liées au GEOPARK; signature de tous contrats et coordination des actions dans ce domaine,
- attribution d'un fonds de soutien pour le Point d'Accueil des Saisonniers,
- études et schémas de développement et d'aménagement stratégiques du Chablais pour maintenir notamment des services publics de qualité,
- portage et animation de démarches contractuelles et de planification relatives à la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques de type « contrat de rivière »,
- construction et aménagement d'une passe à poissons sur la Dranse et réalisation d'études environnementales et aménagement de la Basse Dranse.

Gouvernance

Structure	Nombre de délégués titulaires	Nbre d'habitants		Nbre d'habitants		Poids représentatif du nombre de délégués
		01/01/2016 (population totale) recensement 2013	Poids représentatif de la population totale	01/01/2016 (population DGF) Données 2015	Poids représentatif de la population DGF	
CC Haut Chablais						
15 communes	11	12 694	9,20%	27 265	16,28%	20,00%
Agglo						
CCBC/CCCL/Thonon						
25 communes	27	85 900	62,28%	88 947	53,10%	49,09%
CCPEVA						
22 communes	17	39 336	28,52%	51 284	30,62%	30,91%
Total	55	137 930	100%	167 496	100%	100%

Les délégués suppléants désignés en nombre égal sont appelés à siéger au Comité syndical avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire.

En 2017, cette répartition sera établie selon la clé suivante :

- 30% au prorata du nombre d'habitants de chaque adhérent selon la population totale INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année considérée,
- 70% au prorata du nombre d'habitants de chaque adhérent selon la population DGF en vigueur au 1er janvier de l'année considérée.

Une réflexion sera engagée sur l'année 2017 pour la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2018 d'une nouvelle clé de répartition.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SIAC.

S'agissant du PADD du SCOT qui est actuellement en cours de finalisation, Stéphane PUGIN-BRON souligne que la CCHC a transmis au SIAC des remarques sur les mesures qui y sont énoncées. Il précise que le projet qui va être soumis au vote a pris en compte quasiment toutes ces remarques, excepté celle concernant l'absence de différenciation entre le littoral et la montagne au niveau de l'objectif de diviser par 2 la

consommation des espaces naturels et agricoles sur le Chablais. Gérard BERGER souligne à ce titre que le PADD n'est pas conforme aux dispositions du porté à connaissance qui, pour cette problématique, vise essentiellement le littoral.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande au SIAC de revoir son projet de PADD et de reprendre la formulation ci-jointe :

« Pour être conforme aux recommandations du PAC, il est nécessaire de réduire plus particulièrement dans les communes qui ont eu une forte consommation ces dernières années (voir tableau page 23 du PAC) et en tenant compte des spécificités géographiques de chaque territoire (voir page 6 du PAC) ».

3.4 Point sur les transferts de compétences

Offices de Tourisme

- La loi Montagne II en discussion au Parlement laisserait la possibilité aux stations classées de conserver le financement de leur OT sous réserve d'une délibération du conseil municipal entre la promulgation de la loi et le 31 décembre 2016 (cas pour Morzine-Avoriaz et Les Gets)
- Pour les EPIC (cas de la Vallée d'Aulps et des Alpes du Léman), le conseil communautaire devra obligatoirement désigner des délégués titulaires au comité de direction
- Pour les associations (cas de Morzine, Avoriaz et Les Gets), le conseil communautaire pourra désigner des élus non délégués à la CC au conseil d'administration (si transfert de l'OT)
- EPIC OT de la Vallée d'Aulps : pas besoin de le dissoudre et de le reconstituer : simple changement de structure porteuse qui devient la CCHC à la place du SITHD. Le SITHD sera alors dissous en 2017 (dissolution de droit commun après accord de toutes les communes)
- EPIC des Alpes du Léman : procédure plus compliquée car à cheval sur 3 CC. Pas besoin de créer un nouveau syndicat. A ce jour pas d'info fiable sur la procédure de dissolution/reconstitution. Le SIAdL peut poursuivre son existence.

Zone touristique : en l'absence de définition sur la définition d'une zone touristique, un accord local permettra aux communes de réaliser elle-même les projets d'aménagement (type club Med à Avoriaz par exemple). Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il ne s'agit là que d'une interprétation de l'ADCF.

Zones d'activités économiques

- Transfert des biens du domaine public des communes (voirie, éclairage,...) : transfert classique de charges
- Transfert des biens du domaine privé des communes (réserves foncières,...) : tarifs à négocier entre commune et CC
- Les centres-bourgs (commerces) ne sont pas considérés comme des ZA

4- Finances

4.1 Budget principal : décision modificative n° 2

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de voter une décision modificative pour le budget principal afin de régler un problème d'imputation :

• Dépenses investissement	45812/041	- 550 000 €
• Dépenses d'investissement	45812	+ 550 000 €
• Recettes d'investissement	45822/041	- 550 000 €
• Recettes d'investissement	45822	+ 550 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces mouvements de crédits.

4.2 Espaces valléens : demande de financement pour l'animation 2017

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que le poste de Sandra LARDY peut être financé en 2017 à hauteur de 40 % par l'Union Européenne (FEDER) et 40 % par l'État (FNADT).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à établir les demandes de financement.

4.3 PAEC et Natura 2000 : demande de financement pour l'animation 2017

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, pour 2016, le poste d'animatrice de Marion LEJAY est financé à 100 % par l'État. Pour 2017, il précise que la DDT pose la question du financement d'un poste d'animation pour une quotité supérieure compte-tenu de la charge de travail. Il propose à ce titre de demander un financement à 100 % pour un poste à 3/4 temps et, en cas de réponse positive en février/mars 2017, de passer à 3/4 temps le poste d'animation à compter du 1^{er} avril 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Madame la Présidente d'établir la demande de financement.

4.4 DETR : demande de financement pour 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise Madame la Présidente à établir les demandes de financement pour la construction de la crèche de Vailly (priorité 1) et pour la rénovation des ascenseurs publics d'Avoriaz (priorité 2).

4.5 PPT du Roc d'Enfer : demande de financement pour l'animation 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à établir les demandes de financement pour 2017 et à signer une nouvelle convention avec la SEA de la Haute-Savoie pour l'animation 2017.

4.6 Voirie : versement d'un fonds de concours par la commune de Saint Jean d'Aulps

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que la commune de Saint Jean d'Aulps souhaite apporter un fonds de concours de 50 000 euros pour participer au financement de travaux d'enrobés réalisés cette année sur leur périmètre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le versement de ce fonds de concours.

4.7 Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Charles-Henri MONTET rappelle qu'un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif est actuellement en cours et permet aux usagers inscrits dans ce programme de percevoir une subvention de l'Agence de l'Eau. Il souligne que c'est la CCHC qui perçoit ces subventions et les reverse ensuite aux personnes concernées. Compte tenu des délais de traitement des dossiers par l'Agence de l'Eau et des difficultés financières que peuvent rencontrer certains usagers, il propose aux membres du Conseil Communautaire, en accord avec M. HANON, d'autoriser la Présidente à verser, par anticipation, la subvention de l'Agence de l'Eau accordée aux particuliers ayant réalisé les travaux de réhabilitation de leurs installations d'ANC, à condition bien entendu que ces travaux s'inscrivent bien dans le cadre du programme en cours et si les crédits le permettent.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à verser ces subventions dans les conditions qui lui ont été présentées.

5- Personnel

5.1 Urbanisme : création d'un poste de technicien

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que Cédric WILT, instructeur au service urbanisme et actuellement titulaire du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, a réussi le concours de technicien. Il propose donc de créer, à compter du 1^{er} janvier 2017, un poste de technicien afin de pouvoir le nommer.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste de technicien à compter du 1^{er} janvier 2017 et charge Madame la Présidente de prendre l'arrêté permettant la nomination de Cédric WILT sur ce poste.

5.2 Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de créer, comme chaque hiver, les emplois non permanents d'agents techniques permettant de faire face à l'accroissement saisonnier d'activité.

- Services techniques d'Avoriaz (déchets / coursives)
 - Responsable sur site : Yves LENVERS
 - 6 agents techniques du 1^{er} décembre 2016 au 30 avril 2017
- Services déchets (vallée d'Aulps)
 - 3 agents techniques du 1^{er} décembre 2016 au 30 avril 2017
 - 1 agent technique à temps non complet (20h hebdomadaire) du 1^{er} décembre 2016 au 30 avril 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces 10 emplois non permanents.

5.3 Accueil des saisonniers : prolongation d'un agent en CUI-CAE

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire le recrutement en CUI-CAE de Chantal BOURREAU qui s'occupe notamment de l'accueil des saisonniers et dont le contrat se termine au 30 novembre 2016. Après à discussion avec le Pôle Emploi, il précise qu'il est possible de poursuivre son contrat dans la mesure où elle prendra la place de Jean-Pierre BENEDETTI après sa retraite fin 2017.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer un nouveau contrat avec Chantal BOURREAU pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017 et sur la base d'un temps de travail de 27 heures hebdomadaires.

5.4 Mise à disposition d'agents techniques au Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que le CD74 demande la possibilité d'avoir une mise à disposition d'agents techniques de la CCHC du 15 décembre au 15 avril pour conduire l'alpicrabe du secteur d'Ardent pour au maximum de 100 heures dans l'hiver. Les agents seraient d'astreinte mais ne seraient mis à disposition que si nécessaire. Après consultation du planning d'astreinte des agents cet hiver et compte-tenu de la très faible utilisation du camion de déneigement de la CCHC par le CD74, il précise qu'il est envisageable de mettre à disposition 2 agents (1 par semaine en alternance).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ne voit pas d'inconvénient à mettre à disposition 2 agents de la CCHC à condition toutefois que les effectifs des services techniques le permettent et qu'ils restent en capacité d'aider ponctuellement les petites communes pour le déneigement cet hiver.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 6 décembre 2016 à 18h30 à Reyvroz (redevance spéciale 2017, désignation des délégués au SIAC, modification du PLU des Gets...).

Le Biot, le 14 novembre 2016

La Présidente